



Cereals Canada

Le 15 octobre 2018

L'hon. A. Raynell Andreychuk
Présidente, Comité sénatorial permanent des affaires
étrangères et du commerce international

Sénat du Canada,
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

L'hon. Paul J. Massicotte
Vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires
étrangères et du commerce international

Sénat du Canada,
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Objet : Soutien à la ratification rapide du PTPGP

Madame, Monsieur,

Cereals Canada est une organisation qui représente la chaîne de valorisation céréalière canadienne, y compris pour le blé, l'orge et l'avoine. Nous comptons parmi nos membres d'importants groupes agricoles, des sociétés de recherche et de développement de semences, des entreprises de manutention de céréales et de traitement à valeur ajoutée, ainsi que des exportateurs. Ces membres reconnaissent la valeur des nouvelles occasions de commerce et de diversification que promet l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

Cereals Canada est membre de l'Alliance canadienne du commerce agroalimentaire (ACCA). Nous appuyons sans réserve la position qu'a exprimée l'ACCA, y compris dans sa lettre aux sénateurs à ce sujet présentée le 4 octobre 2018. Si le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères désire entendre le point de vue des exportateurs agroalimentaires du Canada, l'ACCA peut s'exprimer au nom de tous ses membres, y compris Cereals Canada, afin de simplifier les témoignages sur le PTPGP lors de l'examen en comité.

Tout comme l'ACCA, nous encourageons fortement les sénateurs à examiner et à adopter rapidement le projet de loi C-79, qui permettra de mettre en œuvre le PTPGP, de manière à ce que le Canada puisse faire partie des six premiers pays à ratifier l'accord et à le mettre en vigueur avant le 31 décembre 2018.

Il faut absolument que le Canada fasse partie de ces six premiers pays pour permettre à ses entreprises de conserver et même de renforcer leur compétitivité, tout en profitant pleinement des avantages de l'accord. Nous sommes d'avis que le PTPGP est la meilleure occasion dont dispose le Canada pour accroître son accès au lucratif marché japonais ainsi qu'à plusieurs autres pays du Pacifique à croissance rapide, notamment le Vietnam et la Malaisie. Plus fondamentalement, le PTPGP représente une occasion de première importance de renforcer la libéralisation du commerce sur la scène internationale, tout en fournissant un contrepoids tangible face à la montée du protectionnisme à laquelle sont confrontés les exportateurs du secteur agricole canadien dans le monde.

Cereals Canada a exprimé son soutien à l'avancement du PTPGP au cours de plusieurs représentations et consultations avec les intervenants du gouvernement. À titre informatif, le 24 mai 2018, Cereals Canada a témoigné devant le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts afin d'exprimer son soutien continu envers le PTPGP.



Cereals Canada

Vous trouverez ci-joint une note d'information de notre organisme dans laquelle nous soulignons les avantages de cet accord. Je vous prie de partager ce document avec vos collègues du Comité des affaires étrangères et du commerce international.

En allant de l'avant avec le PTPGP, le Canada profitera d'une occasion unique d'exprimer sa position à titre de champion du commerce international et de la coopération multilatérale sur la scène internationale. Notre secteur céréalier et notre industrie agricole comptent sur la ratification de cet accord important pour

pouvoir commencer à profiter de tous ses avantages.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Cam Dahl

c. c. : Marie-Eve Belzile, greffière, Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international



Cereals Canada

Mémoire sur l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste

produit à l'intention du

**Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du
commerce international**

par Cereals Canada

Le lundi 15 octobre 2018



Cereals Canada

Demande principale

Cereals Canada encourage fortement le gouvernement du Canada à aller de l'avant avec la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

À cette fin, nous encourageons le Sénat du Canada à examiner et à adopter le projet de loi C-79 aussi rapidement que possible.

Contexte

Cereals Canada est un organisme national à but non lucratif qui favorise la collaboration entre partenaires de tous les secteurs de la chaîne de valorisation céréalière. On trouve parmi nos membres d'importantes organisations agricoles, des entreprises de manutention, d'exportation et de traitement des céréales, ainsi que des sociétés spécialisées dans les semences et le développement des cultures. Ces membres ont des intérêts directs à l'égard de l'élargissement de l'accès aux marchés internationaux et des échanges basés sur des règles prévisibles.

Notre organisme est un ardent défenseur du PTPGP, car cet accord a le potentiel d'ouvrir de nouvelles portes et d'améliorer l'environnement commercial à l'échelle de la région Asie-Pacifique. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'avoir un environnement commercial robuste accompagné de plusieurs accords multilatéraux ambitieux, dont le PTPGP, pour assurer la productivité et la prospérité à long terme de l'agriculture dans notre pays.

Grâce à cet accord, nous parviendrons à réaliser de précieux gains tant pour le secteur céréalière que pour l'industrie agricole du Canada. Les partenaires de l'accord représentent plusieurs marchés de grande importance, comme le Japon, qui sont des destinations clés pour les céréales et autres exportations agricoles de notre pays. L'accord est également ouvert à de nouveaux membres désireux de s'y joindre; plusieurs pays en ont déjà manifesté l'intérêt, dont l'Indonésie, l'un des plus grands importateurs de blé du monde et le plus grand consommateur de blé canadien en dehors de l'Amérique du Nord. En améliorant le régime commercial entre ces partenaires, le PTPGP placera nos exportateurs à la tête des importations en Asie-Pacifique.

L'Accord est également considéré comme une occasion de leadership en coopération multilatérale dans le domaine de la politique commerciale, et relève la barre en ce qui a trait aux règles de commerce modernes tant en Asie-Pacifique qu'ailleurs dans le monde. Face au retrait de nos partenaires commerciaux traditionnels et à la montée du protectionnisme, tous ces résultats prennent une importance plus grande que jamais. Le



Cereals Canada

PTPGP donne une occasion concrète au Canada et à ses partenaires qui partagent la même vision de coopérer et de défendre les avantages du commerce international.

Résumé des priorités de Cereals Canada

Cereals Canada encourage fortement le gouvernement du Canada à aller de l'avant avec la mise en œuvre du PTPGP. Nous sommes d'avis qu'il s'agit là de la meilleure option dont dispose notre pays pour atteindre de nouveaux marchés et œuvrer pour la libéralisation du commerce en Asie-Pacifique. Si nous appuyons cet accord, c'est parce qu'il a le potentiel de présenter des résultats positifs dans les secteurs prioritaires suivants :

Amélioration de la compétitivité du Canada en matière d'exportations :

- Amélioration des tarifs dans plusieurs marchés clés de l'Asie-Pacifique, ce qui profitera directement aux exportateurs agricoles du Canada — un accès amélioré au Japon est particulièrement important pour les exportateurs de céréales canadiennes.
- Amélioration du système commercial par la croissance de la transparence et de la prévisibilité du commerce agricole, particulièrement pour ce qui est de réduire l'incidence et l'impact des obstacles non tarifaires (p. ex., amélioration des règles scientifiques sanitaires et phytosanitaires, règlement des différends).
- Croissance des gains de l'accord en encourageant la participation de nouveaux membres, y compris les grands importateurs mondiaux de céréales (p. ex., l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ou ANASE).

Défense de la libéralisation du commerce :

- Soutien à la libéralisation continue du commerce et à la coopération multilatérale dans le domaine de la politique commerciale sur la scène internationale.
- Production de retombées positives à l'échelle de la région et élévation du niveau attendu des résultats, tant pour les négociations commerciales en cours que pour celles à venir.
- Apport d'un effet de levier dans les négociations de l'ALENA et d'une certaine garantie si jamais ces négociations devaient échouer.

Pour s'assurer d'obtenir les avantages susmentionnés, le Canada devra prendre part à l'accord et agir pour élargir à la fois sa portée et son niveau d'influence. Si jamais notre pays décidait de ne pas aller de l'avant avec cet accord, cette décision aurait un impact direct sur nos agriculteurs et nos exportateurs, qui s'appuient sur l'accès amélioré aux marchés pour poursuivre sur la voie de la diversification des exportations, de la compétitivité et de la croissance. De plus, si jamais un seul des membres actuels refusait d'avancer, c'est toute l'initiative qui pourrait être mise à mal. Il s'agirait là d'un contretemps majeur à la coopération multilatérale dans le domaine de la politique commerciale, et à l'avancement du système commercial international.

Amélioration de la compétitivité du Canada en matière d'exportations

Amélioration des tarifs

Tandis que le centre de gravité économique du monde se déplace vers l'Asie, le Canada doit profiter des occasions dont il dispose pour accroître son accès à la région et sa compétitivité. Bien que le secteur céréalier canadien soit déjà un important fournisseur de blé, d'orge et d'avoine pour plusieurs pays d'Asie-Pacifique, le PTPGP lui donne l'occasion de renforcer sa position. Effectivement, l'accord promet d'améliorer les perspectives de diversification et d'expansion des marchés d'exportation agricole du Canada, tout en renforçant les conditions commerciales à l'échelle de cette importante région. Le PTPGP profitera directement aux agriculteurs et aux sociétés canadiennes, notamment grâce à la réduction des tarifs, qui améliorera la compétitivité des exportations dans différents marchés clés comme le Japon. Les retombées sont considérables, surtout au vu du contexte concurrentiel en Asie-Pacifique touchant les exportations de céréales. Comme il est mentionné à l'annexe I, les États-Unis et l'Australie sont parmi les plus grands concurrents du Canada en matière d'exportation de céréales dans la plupart des marchés du PTPGP.

Fait intéressant, le retrait des États-Unis de l'accord original a entraîné, comme prévu, une hausse des gains et de la compétitivité du Canada dans le cadre du PTPGP. Ainsi, grâce à ce retrait, le Canada pourra obtenir des gains qui, autrement, auraient dû être partagés avec nos concurrents américains en vertu du PTP-12. Du point de vue du secteur céréalier canadien, ce fait est d'autant plus important pour ce qui touche l'accès au Japon, où les États-Unis sont, à l'heure actuelle, le plus grand fournisseur mondial – sans pour autant qu'il n'y ait d'accord préférentiel. Grâce à l'accès préférentiel au Japon accordé dans le cadre du PTPGP (et à une compétitivité accrue face aux Américains), le Canada se trouverait dans une bonne position.

L'accord mettra également notre pays sur un pied d'égalité avec l'Australie, qui avait jadis un accès préférentiel à plusieurs marchés du PTPGP (dont le Japon et le Vietnam) en raison d'ententes bilatérales. L'Australie a pu obtenir d'importants avantages en nouant des ententes préférentielles de part et d'autre de la région de l'Asie-Pacifique. En participant au PTPGP, le Canada se retrouvera face à des règles du jeu équitables et obtiendra des résultats semblables dans plusieurs marchés clés.

La Canada-West Foundation estime que les exportations de blés et de céréales du Canada vers les pays du PTPGP augmenteront de 1,28 pour cent, ce qui représente 29 millions de dollars. À plus grande échelle, la compétitivité des exportations de produits céréaliers canadiens à valeur ajoutée augmentera également; on s'attend à ce que les exportations de produits alimentaires à valeur ajoutée dans les pays du PTPGP augmentent de 14 pour cent (ou 241 millions de dollars)¹.

¹ Dade, Ciuriak et. coll., [The Art of the Trade Deal](#), CanadaWest Foundation, juin 2017.



Cereals Canada

Obstacles non tarifaires

En plus de réduire les tarifs, l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste contribuera grandement à l'établissement d'un système commercial transparent et prévisible. À mesure que les obstacles tarifaires sont écartés au fil des négociations, les gouvernements se tournent parfois vers d'autres moyens de protectionnisme, notamment des règles de santé et de sécurité qui n'ont aucun fondement scientifique. Pour cette raison, il est essentiel d'inclure dans les négociations des règles sanitaires et phytosanitaires.

Il est inacceptable pour notre industrie de voir les murs tarifaires s'abaisser pour devoir ensuite faire face à des restrictions sans fondements scientifiques qui sont tout aussi imperméables. Par ailleurs, il faut mettre en place un processus solide de règlement des différends qui garantira une résolution rapide et indépendante de tout litige commercial découlant d'une interprétation divergente des règles commerciales sanitaires et phytosanitaires. À cet effet, l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste permettra d'améliorer grandement le système commercial de la région en abordant les obstacles non tarifaires et en faisant la promotion de l'adoption de normes de qualité supérieure à l'échelle des marchés participants, notamment dans différents domaines comme les règles sanitaires et phytosanitaires (SPS) à fondements scientifiques et les processus de règlement de différends.

Parmi les avantages convenus en vertu du PTPGP, les règles SPS devront être justifiées à l'aide d'évaluations des risques à fondements scientifiques, des processus améliorés permettront de régler rapidement les désaccords sur les questions SPS de façon transparente, et il y aura des exigences et des mécanismes de notification et de consultation pour l'échange d'informations et la coopération dans le but d'accroître la transparence. Grâce à tous ces résultats, il devient possible de mettre sur pied un cadre robuste faisant la promotion de la santé végétale et animale, tout en empêchant les mesures SPS protectionnistes injustifiées. L'accord est également fondé sur les accords relatifs aux mesures sanitaires et phytosanitaires, et aux obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce.

Le PTPGP traite également de la biotechnologie moderne et souligne l'importance de la transparence du processus d'approbation scientifique de chaque membre concernant les produits biotechnologiques, en vue de minimiser les effets commerciaux négatifs. Une coopération plus étroite entre les pays est nécessaire pour prévenir les obstacles au commerce de ces produits. Une transparence accrue favorise également un environnement plus propice à l'investissement dans l'innovation et à l'adoption de nouvelles technologies essentielles à la croissance et à la productivité soutenues de notre industrie.

Les engagements du PTPGP relatifs aux règles de SPS, aux règlements des différends et à la transparence sont des mesures de protection essentielles pour l'agriculture canadienne et indispensables pour assurer un accès ininterrompu au marché des partenaires commerciaux. Ces résultats témoignent en grande partie de l'état d'esprit progressiste et ambitieux auquel le secteur de l'agriculture canadienne s'attend des accords commerciaux modernes.



Défendre la libéralisation du commerce

Depuis sa création, le PTPGP a été perçu comme une occasion pour les pays participants de faire preuve de leadership mondial dans la mise en place d'un système commercial plus moderne et progressiste fondé sur des règles. Compte tenu des circonstances qui ont conduit les États-Unis à se retirer de l'accord initial, cet objectif est devenu encore plus pertinent. Nous croyons qu'en tant que pays axé sur l'exportation, le Canada doit être proactif pour ce qui est de défendre les avantages du commerce en prenant une position de chef de file au sein du PTPGP.

Au-delà de ses avantages directs, un accord de PTPGP réussi peut avoir des retombées positives en encourageant une libéralisation accrue et l'adoption de normes plus élevées par les non-membres dans toute la région. Le succès du PTPGP incitera clairement les non-membres à adopter des normes plus élevées pour maintenir leur compétitivité par rapport aux pays membres. Des résultats positifs émergeront également à mesure que de nouveaux partenaires se joindront à l'accord et en élargiront la portée. L'adhésion de nouveaux membres à cet accord élargira son influence régionale et amplifiera ses avantages pour les exportateurs canadiens.

Jusqu'à présent, cinq pays ont déjà manifesté un vif intérêt à se joindre à un PTPGP élargi, notamment l'Indonésie, les Philippines, la Corée du Sud, Taïwan et la Thaïlande. Parmi ces pays figurent certains des grands importateurs de céréales. Comme le montre la figure II, les 16 régions du PTPGP comptent pour environ 32 pour cent des exportations canadiennes de blé dans le monde (comparativement à 20 pour cent pour le PTPGP). L'espoir d'améliorer l'accès du marché canadien à l'ensemble de cette région dans le cadre d'une seule entente est considérable. En effet, les gains totaux liés au PTPGP-16 pour les participants rivaliserait avec ceux de l'entente originale du PTP-12². Cela dit, le Canada devrait percevoir l'expansion soutenue du PTPGP comme un moyen clair de mieux s'intégrer à l'économie de l'ensemble de la région Asie-Pacifique.

Le succès du PTPGP élève également la barre pour l'atteinte de résultats de grande qualité dans les négociations avec d'autres partenaires régionaux et entre ceux-ci (p. ex. l'ANASE). Le modèle de PTPGP peut servir d'exemple positif pour la coopération en matière de politique commerciale sur la scène mondiale, tandis que ses effets peuvent encourager la libéralisation de la concurrence dans la région Asie-Pacifique. Ces résultats joueront finalement un rôle important dans l'amélioration de l'environnement commercial pour les exportateurs canadiens.

Nous croyons que l'accord peut aussi servir de levier pour améliorer la position du Canada dans les négociations bilatérales et multilatérales en cours et futures. En créant des possibilités concrètes de diversification et de compétitivité en matière d'exportation, le PTPGP contribuera à réduire l'exposition potentielle du Canada à la volatilité internationale. Le PTPGP offre un débouché important pour les exportations canadiennes vers d'autres marchés que les États-Unis. La saga de la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain a fait ressortir l'importance de cette diversification.

En termes simples, le PTPGP offre au Canada une voie claire pour continuer à faire progresser la coopération multilatérale et la libéralisation, ce qui profitera aux exportateurs canadiens et constituera un exemple sur la scène mondiale.

² Petri, Plummer et al, [Going it Alone in the Asia-Pacific: Regional Trade Agreements without the US](#), Peterson Institute, octobre 2017.



Cereals Canada

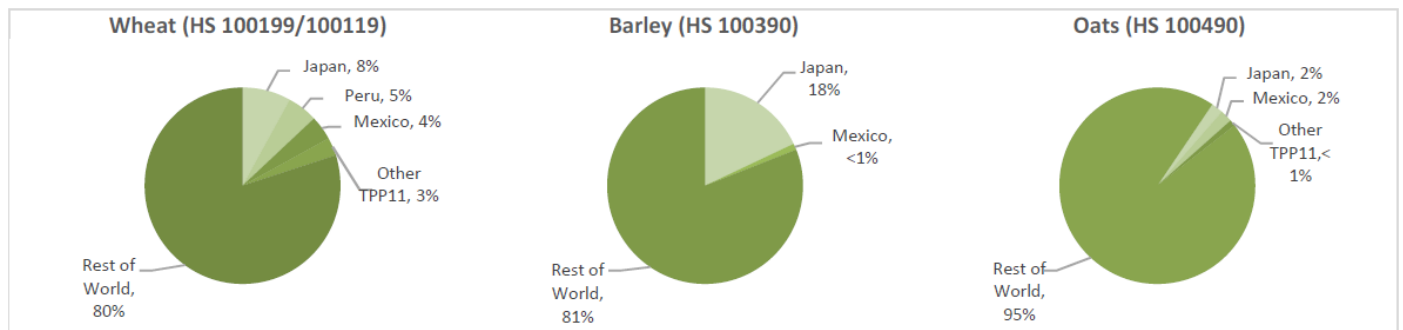
Exportations de céréales canadiennes vers les pays du PTPGP et la région Asie-Pacifique

Le PTPGP englobe plusieurs destinations d'exportation importantes pour les céréales canadiennes. Le Canada a déjà conclu des ententes bilatérales avec de nombreux partenaires du PTPGP (mais pas tous). L'accord s'appuiera sur les accords que le Canada a déjà conclus avec le Chili, le Mexique et le Pérou. Il pavera également la voie à de nouveaux liens avec l'Australie, le Brunei, le Japon, la Malaisie, Singapour, le Vietnam et la Nouvelle-Zélande.

La figure I, ci-dessous, illustre la part moyenne des pays du PTPGP dans les exportations du Canada vers le monde de 2012 à 2016. Le Japon se distingue comme la plus importante destination pour les exportations de blé et d’orge, représentant 8 p. cent des exportations mondiales de blé et 18 p. cent des exportations mondiales d’orge du Canada. Le Mexique et le Pérou sont également des destinations d’exportation notables.

Les pays de la région du PTPGP sont la destination d’environ 20 p. 100 des exportations canadiennes de blé dans le monde. Dans le cas de l’orge, ce sont quelque 19 p. cent des exportations canadiennes qui se dirigent vers cette région. Même si les exportations canadiennes d’avoine sont principalement concentrées aux États-Unis, les pays du PTPGP (surtout le Japon et le Mexique) comptent pour près de 5 p. cent des exportations canadiennes.

Figure I : Part du PTPGP dans les exportations canadiennes vers l’étranger — moyenne sur 5 ans (2012-2016), exprimée en volume



Source : Base de données sur le commerce international canadien de marchandises, octobre 2017

Les valeurs et les volumes globaux moyens des exportations de blé, d’orge et d’avoine dans les pays du PTPGP sont présentés dans le tableau I ci-dessous. Le blé est de loin la céréale qui représente les plus gros volumes d’exportation, avec des volumes moyens de 4,1 millions de tonnes et une valeur de plus de 1,3 milliard de dollars. Les volumes d’orge et d’avoine sur les marchés du PTPGP étaient en moyenne de 257 000 tonnes (ou 77 millions de dollars) et de 74 000 tonnes (ou 25 millions de dollars), respectivement.



Tableau I : Valeurs et volumes annuels moyens des exportations canadiennes vers les marchés du PTPGP de 2012 à 2016

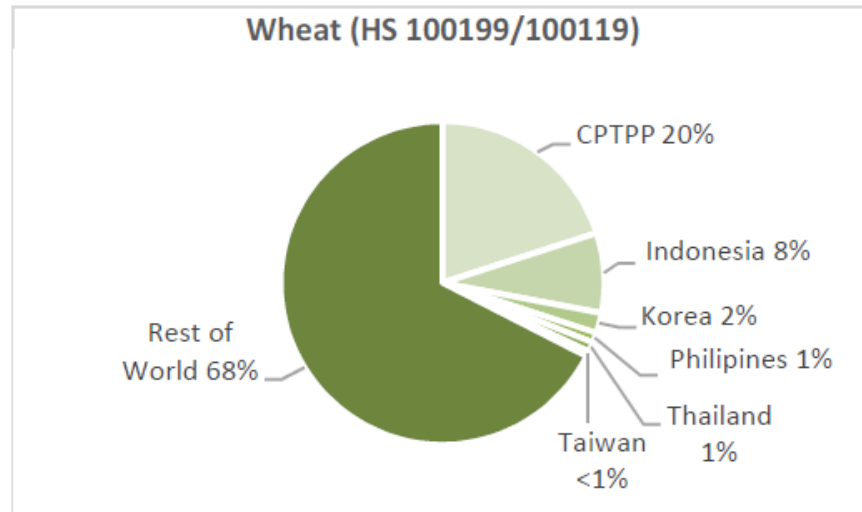
	Volume moyen des exportations	Valeur moyenne des exportations
Blé (HS100199/100 119)	4 147 826	1 323 030 215 \$
Orge (HS100390)	256 939	76 714 222 \$
Avoine (HS100490)	74 959	25 136 282 \$
TOTAL	4 479 724	1 424 880 719 \$

Source : Base de données sur le commerce international canadien de marchandises, octobre 2017

Comme il est indiqué ci-dessus, d'autres pays s'intéressent également à l'accord, ce qui pourrait étendre la portée globale de l'entente à 16 membres. Les exportations moyennes de blé du Canada au cours des cinq dernières années sur ces marchés additionnels sont présentées à la figure II ci-dessous.

Les exportations canadiennes d'avoine et d'orge ne sont pas mises en évidence dans la figure II parce que les exportations vers les autres marchés du PTPGP sont actuellement limitées. Cela dit, nous espérons que de meilleures possibilités de diversification et de croissance des exportations s'offriront pour l'orge et l'avoine grâce à un meilleur accès aux marchés dans le cadre de cet accord.

Figure II : Part des 16 pays du PTPGP dans les exportations canadiennes vers l'étranger — moyenne sur 5 ans (2012-2016) exprimée en volume



L'incidence d'un accord de PTPGP-16 élargi est particulièrement pertinente en ce qui a trait au blé, pour lequel les exportations vers d'autres marchés possibles sont déjà substantielles. En moyenne, les pays du PTPGP-16 ont représenté, ensemble, environ 32 p. cent des exportations mondiales de blé du Canada au cours des cinq dernières années. Parmi les 16 pays du PTPGP, l'Indonésie se démarque comme une destination d'exportation pour le blé canadien, représentant 8 p. cent de nos exportations dans le monde. La situation de l'Indonésie comme premier importateur mondial de blé réaffirme son importance. La Corée du Sud, les Philippines et la Thaïlande sont aussi d'importants marchés de taille moyenne pour le blé canadien, qui ont un fort potentiel de croissance.

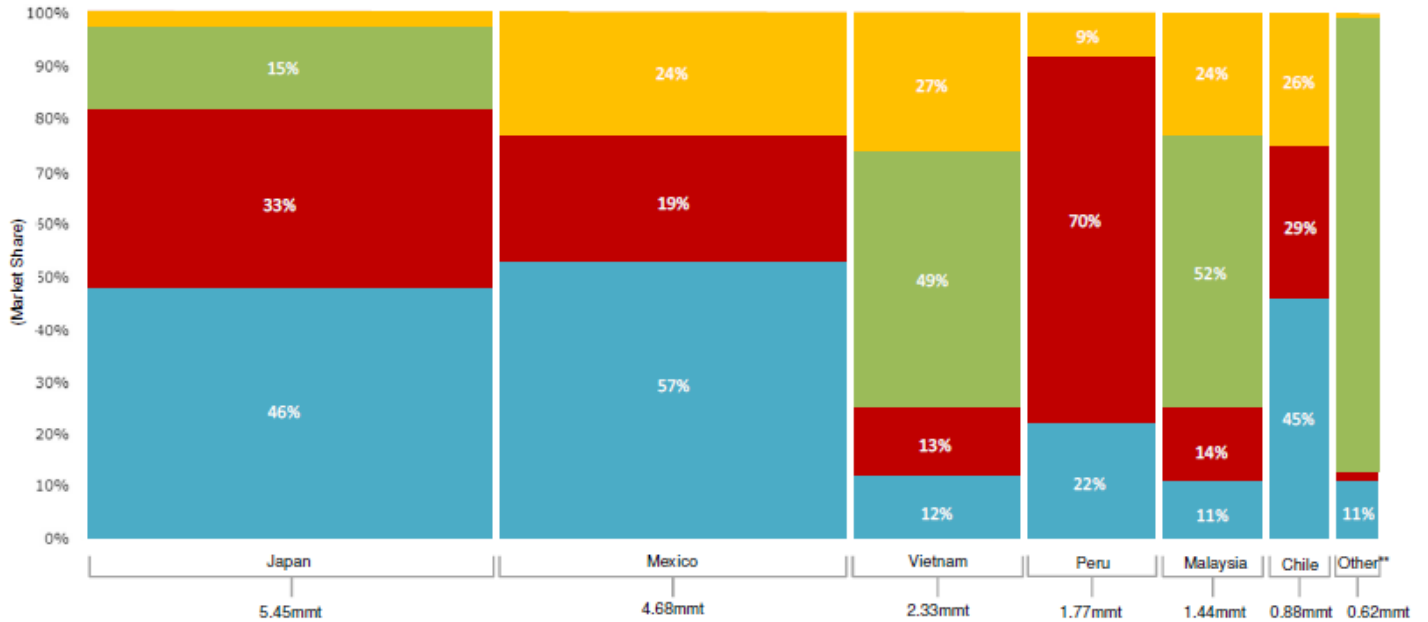
Dans ce contexte, le leadership du Canada dans l'avancement du PTPGP (et son expansion continue) jouera un rôle fondamental dans l'amélioration de notre position dans la région de l'Asie-Pacifique tout en obtenant des résultats positifs pour les agriculteurs et les exportateurs. Les retombées potentielles du PTPGP sont considérables, surtout compte tenu du contexte concurrentiel dans lequel se trouvent les exportations de céréales dans la région de l'Asie-Pacifique. De plus amples détails sur le paysage concurrentiel sont présentés à l'annexe I ci-dessous, qui compare les principaux fournisseurs sur les marchés du PTPGP et les parts de marché respectives des différentes sources d'importation (pour le blé, l'orge et l'avoine).



Annexe I

Comparaison des volumes d'importation du PTPGP * de la part du marché mondiale et de la part du marché des fournisseurs, Blé (HS1001), 2016

* Excluant les importations du Canada en provenance du monde entier



Export Suppliers:

- Canada
- United States
- Australia
- Rest of World

**Other Importers includes:

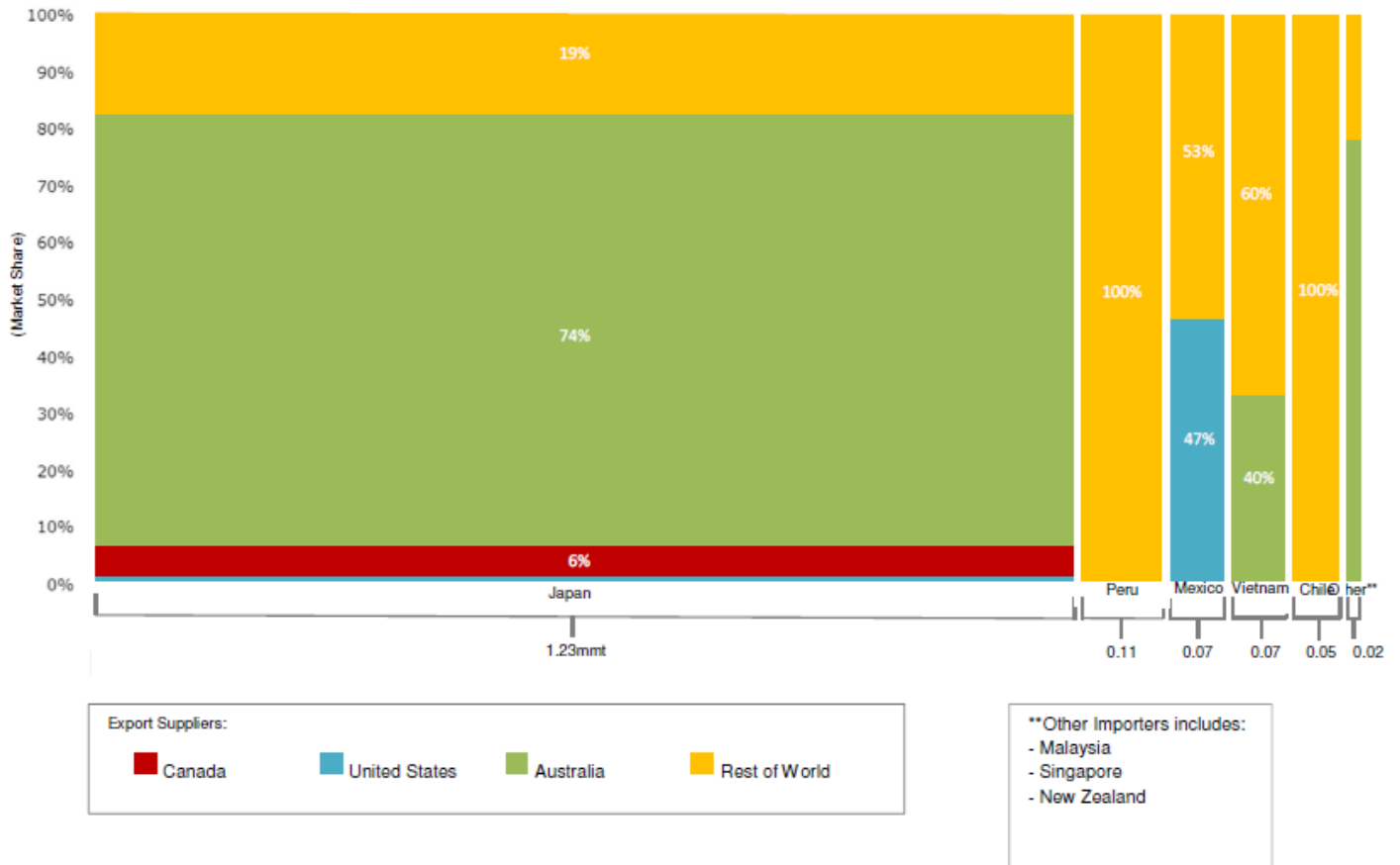
- Australia
- Brunei
- Singapore
- New Zealand

Source : TradeMap du Centre de commerce international, à partir des statistiques COMTRADE de l'ONU, octobre 2017



Comparaison des volumes d'importation du PTPGP * entre la part de marché mondiale et la part de marché des fournisseurs, Orge (HS1003), 2016

* Excluant les importations du Canada en provenance du monde entier



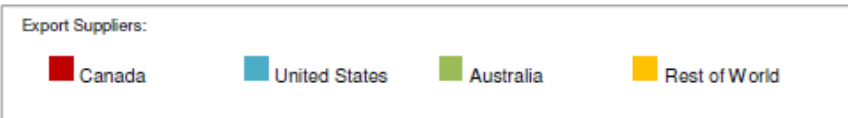
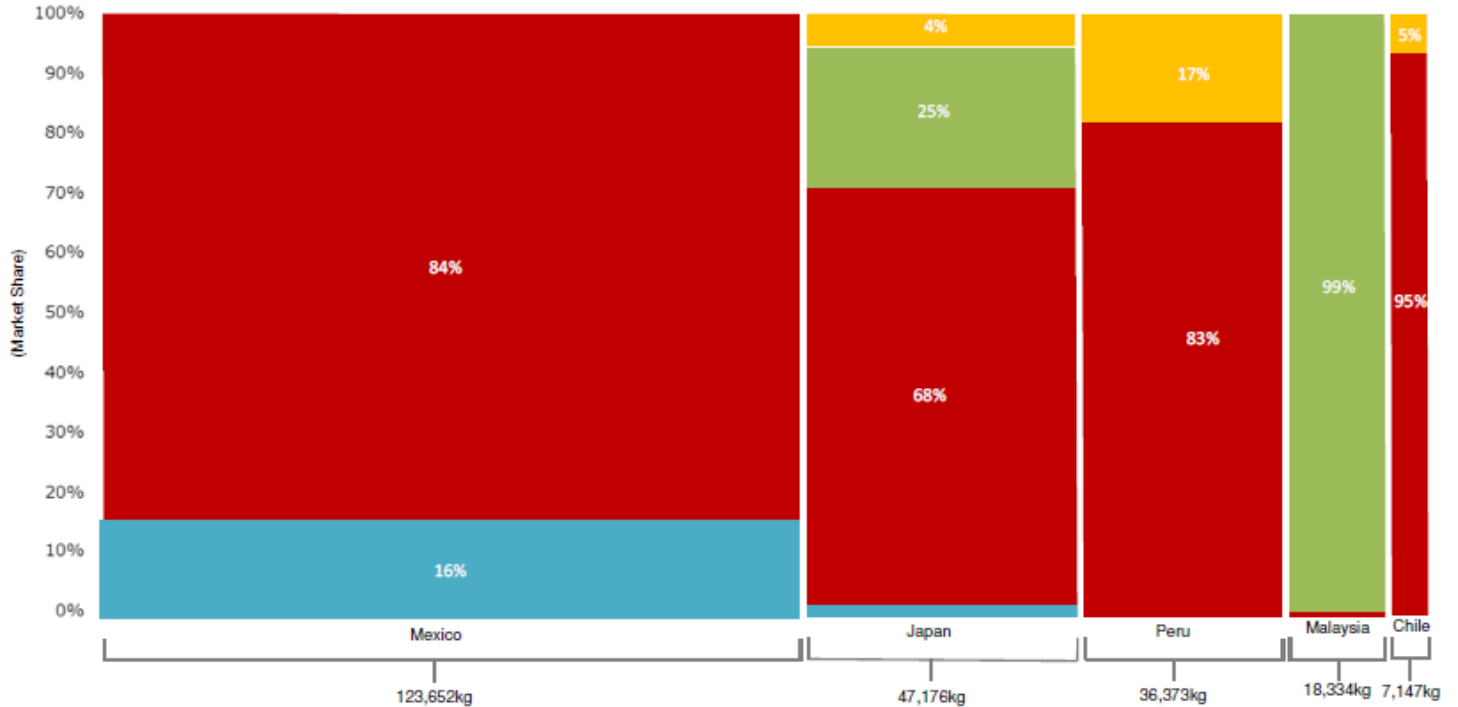
Source : TradeMap du Centre de commerce international, à partir des statistiques COMTRADE de l'ONU, octobre 2017



Cereals Canada

Comparaison des volumes d'importation de PTPGP * entre la part de marché mondial et la part de marché des fournisseurs, Avoine (HS1004), 2016

* Excluant les importations du Canada en provenance du monde entier



Note: Oat imports in other CPTPP markets were negligible, <1,000 tons combined

Source : TradeMap du Centre de commerce international, à partir des statistiques COMTRADE de l'ONU, octobre 2017

Membres de Cereals Canada



Affiliated Member:



Extraction des graphiques du document BT 001.pdf	Extraction des graphiques du document BT 001.pdf
Page 7/12	Page 7/12
Fig.1	Fig.1
Wheat (HS 100199/100119)	Blé (HS 100199/100119)
Japan, 8%	Japon, 8 %
Peru, 5%	Pérou, 5 %
Mexico, 4%	Mexique, 4 %
Other TPP11, 3%	Autres membres du PTP11, 3 %
Rest of World, 80%	Reste du monde, 80 %
Barley (HS 100390)	Orge (HS 100390)
Japan, 18%	Japon, 18 %
Mexico, <1%	Mexique, < 1 %
Rest of World, 81%	Reste du monde, 81 %
Oats (HS 100490)	Avoine (HS 100490)
Japan, 2%	Japon, 2 %
Mexico, 2%	Mexique, 2 %
Other TPP11, <1%	Autres membres du PTP11, < 1 %
Rest of World, 95%	Reste du monde, 95 %
Fig. 2 page 8/12	Fig. 2 page 8/12
Wheat (HS 100199/100119)	Blé (HS 100199/100119)
CPTPP 20%	PTPGP 20 %
Indonesia 8%	Indonésie 8 %
Korea 2%	Corée 2 %
Philippines 1%	Philippines 1 %
Thailand 1%	Thaïlande 1 %
Taiwan 1%	Taiwan 1 %
Rest of World 68%	Reste du monde 68 %
Annex1 page 9/12	Annex1 page 9/12
(Market Share)	(Part du marché)
Japan	Japon
5.45mmt	5,45 mtm
Mexico	Mexique
4.68mmt	4,68 mtm
Vietnam	Vietnam
2.33mmt	2,33 mtm
Peru	Pérou
1.77mmt	1,77 mtm
Malaysia	Malaisie
1.44mmt	1,44 mtm
Chile	Chili
0.88mmt	0,88 mtm
Other**	Autre**

0.62mmt	0,62 mtm
Export Suppliers:	Fournisseurs d'exportations :
Canada	Canada
United States	États-Unis
Australia	Australie
Rest of World	Reste du monde
**Other Importers includes:	**Autres importateurs :
-Australia	- Australie
-Brunei	- Brunei
-Singapore	- Singapour
-New Zealand	- Nouvelle-Zélande
Page 10/12	Page 10/12
(Market Share)	(Part du marché)
Japan	Japon
1.23mmt	1,23 mtm
Peru	Pérou
0.11	0,11
Mexico	Mexique
0.07	0,07
Vietnam	Vietnam
0.07	0,07
Chile	Chili
0.05	0,05
Other**	Autre**
0.02	0,02
Export Suppliers:	Fournisseurs d'exportations :
Canada	Canada
United States	États-Unis
Australia	Australie
Rest of World	Reste du monde
**Other Importers includes:	**Autres importateurs :
-Malaysia	- Malaisie
-Singapore	- Singapour
-New Zealand	- Nouvelle-Zélande
Page 11/12	Page 11/12
(Market Share)	(Part du marché)
Mexico	Mexique
123,652kg	123 652 kg
Japan	Japon
47,176kg	47 176 kg
Peru 36,373kg	Pérou 36 373 kg
Malaysia	Malaisie
18,334kg	18 334 kg
Chile	Chili

7,147kg	7 147 kg
Export Suppliers:	Fournisseurs d'exportations :
Canada	Canada
United States	États-Unis
Australia	Australie
Rest of World	Reste du monde
Note: Oat imports in other CPTPP markets were negligible, <1,000 tons combined	Remarque : les importations d'avoine dans les autres marchés du PTPGP étaient négligeables, < 1 000 tonnes en tout